

FICHE FORMATION - CAP

CAP Métiers de la coiffure

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire.

Résumé de la formation :

Le CAP Métiers de la Coiffure forme aux techniques de base de la coiffure, en salon ou à domicile.

Il permet d'acquérir des compétences en coupe, coloration, permanente, et soins capillaires.

La formation inclut également des enseignements en hygiène, communication clientèle et gestion.

Elle se déroule généralement en 2 ans en alternance ou en formation initiale.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Coiffeur en salon

Coiffeur à domicile

Employé polyvalent en institut de beauté

Assistant technique en salon de coiffure

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Le coiffeur réalise des prestations techniques (coupe, coloration, brushing) et conseille sa clientèle.

Il travaille principalement dans un salon de coiffure, en indépendant ou salarié.

Il doit respecter les normes d'hygiène et de sécurité et maîtriser les produits capillaires.

Il peut évoluer vers des postes de responsable de salon ou créer son propre établissement.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Maîtriser les bases techniques de la coiffure (shampooing, coupe, mise en plis, coloration).

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

Apprendre à travailler sur cheveux lisses, frisés ou crépus.

Acquérir les notions fondamentales de morphologie faciale et de conseils personnalisés.

Développer des compétences en service à la clientèle et en accueil.

Comprendre les bases de la gestion et du fonctionnement d'un salon.

Être capable de s'adapter à différents types de clients et de situations.

Savoir utiliser les outils et produits professionnels de coiffure.

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques du CAP Métiers de la Coiffure.

Permettre une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Techniques de coiffage (coupe, brushing, mise en plis)

Colorations, décolorations, soins capillaires

Réalisations de permanentes

Hygiène et sécurité

Communication clientèle

Accueil et gestion administrative

Enseignement général – 240 heures/an

Français, histoire-géographie

Mathématiques appliquées

Langue vivante étrangère

Sciences appliquées (anatomie, chimie des produits capillaires)

Éducation sociale et civique

Prérequis pour intégrer la formation

Avoir un niveau scolaire équivalent à la classe de 3e

Être motivé par le travail manuel et le relationnel client

Avoir une bonne dextérité manuelle et un sens esthétique

Posséder un bon esprit d'équipe et une tenue irréprochable

Respecter les normes d'hygiène et porter les équipements de protection

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an..

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34670/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF **336** – ROME **D1202**

FORMACODE **42050** – RNCP**34670**

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A